

Le Budget d'Assistance Personnelle en Wallonie et en Flandre : Témoignage de deux bénéficiaires

I. Contexte

Corinne Lassoie et Nadia Hadad nous livrent chacune leur témoignage sur le Budget d'Assistance Personnelle (BAP) dont elles bénéficient respectivement en Wallonie et en Flandre.

Elles partagent leur expérience non pas sous la forme d'un plaidoyer mais plutôt d'un bilan de ce que cet apport financier a changé dans leur vie. Elles posent toutes deux une réflexion qui amène des pistes mais qui suscite aussi certaines questions...

II. Développement

1. Témoignage de Corinne Lassoie – Bénéficiaire d'un BAP en Région Wallonne

Je bénéficie du BAP depuis maintenant 5 ans.

Je me suis retrouvée seule il y a 7 ans, quand mon mari m'a quittée. Mes enfants avaient alors 13 et 15 ans. Je me suis battue pour continuer à vivre ma vie de mère, pour continuer à vivre chez moi. Le BAP m'a permis tout d'abord de garder mon rôle de mère, de ne pas être dépendante de mes enfants, de ne pas inverser les rôles. Je veux rester une personne et non pas me limiter à mon handicap, vis-à-vis de mes proches.

Ma fille qui a aujourd'hui 20 ans me propose spontanément de m'habiller ou de m'aider, quand mon assistante se désiste au dernier moment. Elle le fait avec plaisir mais cette solidarité ne doit pas être un poids. Il faut bien faire la part des choses.

Je fais partie de l'expérience pilote qui a été suivie depuis le début, par l'Université de Mons.

Avant le BAP, j'ai bénéficié de différents services dont je voudrais témoigner.



Tout d'abord concernant *les services d'aide familiale et de soins à domicile*.

J'ai bénéficié de 2 services. Le premier était bien. J'avais toujours quelqu'un, y compris en soirée et le weekend. Avec le service de soins à domicile, vous avez la garantie que la personne sera remplacée, en cas de maladie ou de congé. C'est un point positif.

L'aspect négatif est l'instabilité possible. J'ai parfois eu 15 personnes différentes en une semaine, de sorte que la nuit, en me réveillant, il me fallait réfléchir pour savoir qui je devais appeler. Tout cela est très difficile à vivre. Il y a une intrusion, votre intimité vole en éclat.

Il faut inévitablement plusieurs personnes pour assurer un roulement mais il faut éviter l'excès d'intervenants.

Avec le second service d'aide familiale, on ne me prévenait pas quand la personne était malade ou en congé. J'attendais donc à la maison et cela pose de gros problèmes quand vous êtes dépendant.

Avec l'**AVJ** (Aide à la Vie Journalière), vous avez cette garantie d'avoir toujours une aide mais vous n'avez pas le choix du prestataire. Or, dans les relations humaines quelles qu'elles soient, vous ne vous entendez pas forcément avec tout le monde.

On parle d'élargir plutôt les services de soins à domicile. Or, financièrement, les services de soins à domicile ne sont pas toujours abordables. **Le prix de l'heure** est calculé d'après les revenus. Dans les calculs des revenus, on inclut l'allocation d'intégration. Cette dernière, on vous la donne pour que vous puissiez acheter des services, pour avoir une aide. Cette allocation fait considérablement augmenter le prix de l'aide familiale.

Par exemple, pour une aide familiale, le tarif de base est de 1,64 € de l'heure. Avec mon allocation d'intégration calculée par rapport à mon degré de handicap, et la pension alimentaire que je reçois pour mes filles, je suis au maximum de 8 € de l'heure. Ce tarif est trop élevé par rapport aux heures nécessaires pour couvrir mes besoins.

J'ai besoin d'aide pour la nuit et j'ai énormément de difficultés, pour trouver cette aide-là. Par l'intermédiaire d'un service d'accompagnement, je joue un rôle d'employeur, étant donné que c'est mon BAP qui prend totalement en charge les frais relatifs à cette personne.



Il y a quelques semaines, mon assistante m'a téléphoné le soir pour me dire qu'elle était malade et ne pouvait pas venir. Il est vrai que dans ce cas, j'ai dû trouver quelqu'un d'urgence, qu'un service aurait peut-être pu pallier.

D'un autre côté, avec cette personne, j'ai l'avantage d'avoir une relation tout à fait directe. Il a fallu que nous nous adaptions l'une à l'autre pour avoir une relation tout à fait satisfaisante. Beaucoup de **dialogue** est donc nécessaire pour faire de l'aide personnalisée.

Le tout est d'établir ce dialogue et que la personne bénéficiaire soit respectée dans ce qu'elle est et dans ce qu'elle veut. J'ai eu beaucoup de soucis avec les aides familiales car elles vont plutôt vers des modèles de prise en charge. Or, j'ai besoin d'une assistante, dans la mesure où elle est mes mains. J'ai encore ma tête, je souhaite faire des activités... et cela est parfois difficile pour certaines personnes d'accepter que c'est moi qui dirige ce qui se passe chez moi.

J'ai pu garder une qualité de vie. Parallèlement à cette aide, j'ai pu renouer des liens sociaux. Un Conseil Consultatif s'est mis en place au niveau de l'administration communale et j'en fais partie, j'ai pu être présente à l'hôpital pour l'opération de ma fille...

Le BAP m'a permis de redevenir acteur de ma vie, dans tous les sens du terme.

Il y a aussi la question de **la qualification dans l'assistance**. L'idée d'associations des bénéficiaires, telles qu'elles existent déjà en Flandre est née en Wallonie. D'ailleurs, nous avons envoyé une lettre aux bénéficiaires du BAP, les invitant à me contacter, dans le but de créer une association en Wallonie.

Dans ce contexte, une maman m'a contactée au sujet de son fils autiste. Une personne formée au SUSA a été engagée pour s'occuper de lui, via le BAP, à raison de 20 heures par semaine. Elle insistait sur la qualification de l'assistant. En effet, elle a pu constater les progrès énormes de son fils, grâce à cette aide personnalisée et à la formation de son assistant. Dans ce cas précis, le professionnalisme est fort important.

Pourtant, dans d'autres cas, les bénéficiaires insistent plus sur les **qualités humaines**. Parfois, n'importe qui dans la commune, sans qualification spécifique mais avec un esprit pratique et un grand cœur, peut tout à fait convenir. Il ne faut pas toujours chercher à personnaliser.

Que faut-il comme diplôme pour faire une vaisselle ou une ratatouille ?



2. Témoignage de Nadia Hadad – Bénéficiaire d'un BAP en Flandre

Je suis bénéficiaire d'un BAP en Flandre.

J'ai eu mon accident il y a 5 ans. A l'époque, je travaillais en Afrique comme volontaire. J'ai dû être rapatriée en Belgique et, après des séances de revalidation, reprendre ma vie. Je trouvais que 32 ans, c'était un peu jeune pour prendre sa retraite et arrêter sa vie. Je n'ai pas fait des études d'ingénieur pour rester à la maison.

Au début, je n'avais rien. Je dépendais de la bonne volonté et de la charité des gens. Si je voulais rentrer ou sortir de chez moi, je devais demander de l'aide. Ensuite, je me suis renseignée et je me suis inscrite sur la liste d'attente pour devenir bénéficiaire du BAP, en Flandre.

Avec le BAP, je suis devenue employeur et j'ai pu choisir la personne que je voulais engager. J'ai su reprendre une vie normale, faire des **activités** pour occuper mon temps libre. Avant, je devais demander de l'aide bénévole pour avoir le strict nécessaire, pour pouvoir passer la journée. Je faisais appel aux services d'aide ou de soins à domicile mais aucun infirmier ne voulait venir me mettre au lit après une pièce de théâtre, personne ne pouvait venir m'assister après un concert ou une soirée entre amis.

Je ne pense pas que l'on doive personnaliser l'aide. Mon aide est plus personnalisée, grâce à mon Budget d'Assistance Personnelle. De plus, je trouve que ce n'est pas à ma famille ou à mes amis à m'assister. Je souhaite préserver avec eux des relations saines et le BAP me le permet.

Je suis un **employeur direct** donc je suis soumise à la législation, comme tout autre employeur. Si je dois engager quelqu'un la nuit, la loi m'oblige à respecter certaines règles. Mes assistants signent un contrat d'employé. Ils sont protégés par la législation, ils sont assurés en cas d'accident du travail. Tout se passe dans la légalité. Je dois tout justifier. Cela demande, il est vrai, **beaucoup d'administration** mais on a des secrétariats sociaux qui nous aident, et des associations qui travaillent avec des juristes et qui nous aident à tenir un budget. Au moindre souci, on peut les contacter et ils peuvent nous conseiller ou trouver des solutions, dans un délai assez bref.

Pour moi, le BAP n'est pas un défi mais un droit auquel je ne veux pas renoncer.



En Flandre, il y a déjà plus de 1800 bénéficiaires du BAP. On est, je pense, plus avancé au niveau de toute la réglementation et l'organisation qui tournent autour de ce dispositif. On parle de budget et du fait que les services à domicile veulent avoir plus de moyens, pour être plus performants. Le coût d'une heure de prestation est certes élevé. Mais le BAP est une sorte de financement. En Flandre, on ne peut pas accumuler plusieurs financements. En Wallonie, j'ai entendu que le tarif maximal s'élevait à 8 €/heure. En Flandre, si je faisais appel, en plus de mon BAP, à une aide familiale, le tarif maximal s'élèverait à 25 € de l'heure car il est impossible de cumuler deux formes de financements.

On doit travailler aux *statuts législatifs des assistants*, définir la prestation de jour et le travail de nuit, plutôt que de travailler à l'accumulation des financements.

Avec mon budget limité, j'aimerais optimiser les heures d'assistance. Si je dois faire appel à un intérim, il me demandera 189% du tarif normal. Je n'aurai que 1 heure d'assistance pour le prix de 2. Il faut parfois déployer des talents d'économiste et de juriste pour gérer cela.

Il faut donc réfléchir pour que les assistants aient une vraie qualité de travail et que la personne, en tant qu'employeur, connaisse et respecte les législations en vigueur.

III. Conclusion

A la lecture de ces deux témoignages, il apparaît que le Budget d'Assistance Personnelle contribue à une meilleure qualité de vie et procure une plus grande autonomie à ceux qui peuvent en bénéficier. Les bénéficiaires insistent également sur la possibilité de choisir le prestataire, le type de prestation et le moment.

Néanmoins, il n'est pas toujours aisé de gérer un tel budget, en essayant d'obtenir un maximum d'heure d'assistance, tout en respectant les lois sociales. Cette administration souvent complexe semble s'organiser en Flandre, autour d'associations d'experts. En Wallonie, cela n'en est qu'au stade embryonnaire et l'on peut se demander comment s'en sort l'ensemble des bénéficiaires.

L'autre difficulté soulignée ici est le remplacement du prestataire lorsque celui-ci est en congé ou lorsqu'il est malade. Dans ce dernier cas, le bénéficiaire doit pouvoir le remplacer au pied levé.



La question de la qualification de l'assistant ne semble pas être une prérogative pour tous les « bapistes ». Celle-ci se précise en fonction de certains besoins et des attentes du bénéficiaire.

Enfin, la volonté de rester maître chez soi et de ne pas dépendre de son entourage apparaît très clairement.

Date : 02 février 2010

Auteurs : Corinne Lassoie – Bénéficiaire d'un BAP en Wallonie
Nadia Hadad – Bénéficiaire d'un BAP en Flandre

Responsable de l'ASPH : Gisèle Marlière
Secrétaire Générale de l'Association Socialiste
de la Personne Handicapée.

Rapporteur : Adriana Ciciriello – Chargée de Projets ASPH

